

USE / CFDT 30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE Cedex

tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05 courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net Internet : www.ufe-cfdt.org Compte rendu CAP des Attachés d'administration du 1er juillet 2008

La CAP était présidé par Éric SAFFROY, sous directeur des personnels administratifs.

# Promotions Attachés principaux au titre de 2008

#### Critères statutaires

Sont promouvables les attachés justifiant au 31 décembre 2008 d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps civil ou cadre d'emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins 1 an d'ancienneté dans le 9° échelon de le ur grade

#### Critères de la CAP

les critères de gestion analysent

- la mobilité
- le niveau de fonctions et l'ancienneté
- la manière de servir, (on écarte traditionnellement les agents ayant accédé au grade d'attaché par liste d'aptitude)
- pour les spécialistes, l'avis du comité de domaines

## Nombres de postes

98 postes offerts donc 74 à l'examen professionnel et 24 postes pour le tableau d'avancement Normalement il était prévu 17 postes au titre du TA classique, 5 « coup de chapeau » et 2 contrats de fin de carrière. Le contrat de fin de carrière n'étant pas connu par les services au moment des propositions ces deux postes ont été ajouté au TA classique. La répartition selon les effectifs d'attachés donnait 7 AC, 17SD, 1 autre (autre ministère, EP,,,). Qui n'a pas été tout a fait respecté,,,

Par ailleurs les représentants CFDT regrettent que l'importance donné à un critère varie selon le dossier présenté.

Les représentants CFDT pensent et défendent qu' entre deux dossiers identiques le critère d'accès au grade de 'attaché et le critère le blocage au dernier échelon doivent être pris en compte. Ces deux critères ne sont malheureusement pas retenus par l'UNSA et l'administration du moins à ce jour.

Nous avons noté que l'administration, qui très attaché à l'ordre des propositions des MIGT en temps normal, a cette fois retiré très facilement un n°proposé par une MIGT pour privilégier la promotion d'un n°2 d'une autre MIGT. Nous prenons note de ce changement et maintenant il faut peut -être considérer que la classement des MIGT n'est qu'indicatif.

#### Sont promus attaché principal

Service
DGMT
DGUHC
LCPC
DGPA
CGPC

Nom	Service
Claudine BAVEREL	.DGA Ex Ecologie
Véronique SARAZIN-CHARPENTIER	.ANAH
Christiane CACHAT	.DRE nord Pas de Calais
Annie DEMARLE	.DDE 28
Patrick GALLEZ	.DRE Ille et Vilaine
Gérard PREVERT	.DIREN Bretagne
Philippe PERPEROT	.DDE 24
Bernard FENDER	
Gabrielle HEMBERGER	.SN Nord Est
Renée SEGUIN	.DRE Bourgogne
Catherine CHARVOZ	.DDE 38
Michel BOUDOIN	
Michèle GUILLAUME	.DDE 974
Thierry DENIS	.CETE Méditerranée
Pierre LEBLIC	
Joseph HAREL	.DRE 35
Jean François LOPEZ	.DRDE Bourgogne
Frantz FANON	.SSBAIF
Marie Thérèse JUSTOME	.DRDE Méditerranée Corse

# Validation des projets professionnels

Pour rappel, la promotion à APE ne nécessite plus de changer de poste obligatoirement. Si le poste occupé par l'agent est modifié afin qu'il prenne une dimension de poste de A+, l'agent peut rester dans sa structure. Cela nécessite un « contrat » entre l'agent, le chef de service et la DGPA.

Deux projets professionnels	ont été validés à cette CAP :
Claudine ARTERO	DIREN Midi-Pyrenées
Jean-Pierre MARTEAU	DGMT

#### Détachements entrants

Les détachements suivants ont reçu un avis favorable de la CAP

## Attaché principal

Nom	. service d'origine	service d'accueil
Hugues NINO	. La POSTE	DGPA/PLM4

# Attaché

Nom	. service d'origine	service d'accueil
	. Educ, Nat	
Stéphanie CHANTRE	. CG92	DGA/SDAJ
	. Educ Nat	
Catherine GORE	. INRETS	SETRA
Damien METIVIER	. Préfecture	DGPA/TEC4
Odile NACIBIE	. EducNat	DGPA/PLM4

#### Mobilité

Quelques dossiers qui n'avaient pu être examinés à la précédente CAP ont été validés pour une mutation au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Nom	. Service d'origine	service d'accueil
Jean-Pierre OLIVE	DDE 94	DDEA 78
Valérie COMMELIN	DGA	DIREN Bretagne
Céline CARDIN	DDE94	CETE Ouest
Daniel ROUQUET	CIFP Aix	CIFP Toulouse
Alfred BOUDY	. DDE 971	DE Mayotte
BLANCHET	DE Mayotte	DIREN Guadeloupe

#### **Titularisation**

Avis favorable de la CAP pour la titularisation de madame ZARROUKI de la DGPA

#### **Primes**

Cerise sur le gâteau de cette CAP un document que l'administration a osé dans un premier temps appeler « protocole » prime, ce qui laissait supposer qu'à un moment nous avons été consulté sur ce document, ce qui n'a pas été le cas tout du moins pour la CFDT. Il semble que la DGPA considère qu'il n'existe qu'un interlocuteur syndical, ce qui est une nouvelle conception pour le moins curieuse du dialogue social.

Bref ce document (voir pièce jointe) prévoit un plan de revalorisation des primes sur 4 ans. A partir de 2009, création d' un régime indemnitaire pour les CAE Hors échelle A. L'objectif affiché est de réduire l'écart entre les primes des attachés et des TPE.

Première remarque, ne figure pas le montant des primes des autres ministères pour les attachés. Il nous semble qu'une des priorités alors que le ministère se réorganise est déjà d'avoir au minimum une comparaison avec l'agriculture et l'industrie. La DGPA nous dit que c'est impossible à faire. A croire que les autres ministères n'ont pas de service du personnel! Deuxième remarque, a notre avis il serait souhaitable qu'une négociation ait lieu sur ce thème et pourquoi pas avec l'ensemble des OS qui ont une vue globale de la politique des primes de ce ministère. Nous rappelons que sous Jean-Pierre WEISS une réelle négociation avait eu lieu. Troisième remarque, pour 2008 c'est zéro pour plusieurs grades et sur 4 ans deux grades de centrale connaissent une revalorisation respectivement 5 et 6% sur 4 ans. Ce qui fait moins de 2% par an alors que le dernier chiffre de l'inflation est de 4% cette année et que l'augmentation indiciaire est de 0,8% pour 2008.

Réponse de l'administration : mais en 4 ans, les attachés prennent un échelon ! No comment, A notre grande surprise , l'UNSA valide ce projet ! Elle s'inquiète toutefois du fait que l'écart avec les primes des TPE risquent de s'accroître puisque ceux-ci négocient des revalorisations plus importantes. Elle propose donc une clause de sauvegarde.

Défense de rire, un plan dont l'objectif est de réduire les différences va les accroître.

Par ailleurs la fonction publique travaille sur un nouveau régime indemnitaire pour les attachés. Dès 2009, le régime indemnitaire pourrait ressembler à celui des Architectures Urbanistes de l'État Ce régime indemnitaire serait divisé en deux parties : Une partie liée à la fonction, une autre liée au rendement. Que devient alors la proposition de la DGPA ? quelles seront les montants, les modulations ?

Pas de réponse du service gestionnaire ni de la cellule rémunération.

Pour avoir de renseignements complémentaires,

n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s CFDT à CAP



# Régime indemnitaire 2008

# des attachés d'administration point d'information sur les circulaires DGPA des 3 et 5 juin 2008

Le complément indemnitaire exceptionnel de fin 2007 a été intégré dans la dotation 2008.

- tableau 1 : l'administration centrale
- tableau 2 : la région lle de France
- tableau 3 : Province (hors lle de France)

La modulation individuelle pour les attachés d'administration est de 0.80 à 1.20.

# (tableau 1)

AA en administration centrale	2007	Complément 2007	complément 2008	Total 2007 = dotation 2008
CAE	15.000		500	15.500
APE a compter du 7 <sup>éme</sup> échelon	14.400	420	0	14.820
APE jusqu'au 6 <sup>éme</sup> échelon	14.000		400	14.400
Attaché à compter du 8 <sup>éme</sup> échelon	10.800	490	0	11.290
Attaché jusqu'au 7 <sup>éme</sup> inclus	9.800		500	10.300

## (tableau 2)

AA en Ile de France	2007	Complément 2007	complément 2008	Total 2007 = dotation 2008
CAE	15.000	0	500	15.500
APE a compter du 7 <sup>éme</sup> échelon	14.400	420	0	14.820
APE jusqu'au 6 <sup>éme</sup> échelon inclus	14.000	0	400	14.400
Attaché à compter du 8 <sup>éme</sup> échelon	10.800	490	0	11.290
Attaché jusqu'au 7 <sup>éme</sup> inclus	9.800	0	500	10.300

# (tableau 3)

AA hors Ile de France	2007	Complément 2007	complément 2008	Total 2007 = dotation 2008
CAE	14.000	0	300	14.300
APE a compter du 7 <sup>éme</sup> échelon	12.000	0	700	12.700
APE jusqu'au 6 <sup>éme</sup> échelon inclus	12.000	0	700	12.700
Attaché à compter du 9 <sup>éme</sup> échelon	7.000	1.425	0	8.425
Attaché jusqu'au 8 <sup>éme</sup> inclus	7.000	480	0	7.480